



Serving a world in motion  
Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)

États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de

## **NAV CANADA**

Trimestres et semestres clos le 28 février 2021 et le 29 février 2020



## États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
<b>Produits</b>					
Redevances d'usage	3	177 \$	309 \$	366 \$	657 \$
Autres produits		2	13	15	29
		179	322	381	686
<b>Charges d'exploitation</b>					
Salaires et avantages du personnel	4	210	277	413	542
Services techniques		41	37	79	66
Installations et entretien		14	18	29	36
Amortissements	6, 7	38	39	78	76
Autres		14	16	27	36
		317	387	626	756
<b>Autres (produits) et charges</b>					
Produits financiers		(3)	(5)	(7)	(9)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel		13	16	27	31
Autres charges financières		24	17	47	37
Autres (profits) et pertes		6	(3)	4	(3)
		40	25	71	56
Perte nette avant l'impôt sur le résultat et le mouvement net des comptes de report réglementaires		(178)	(90)	(316)	(126)
Charge d'impôt sur le résultat		2	–	2	–
		(180)	(90)	(318)	(126)
<b>Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>					
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié à la perte nette, après impôt	5	123	40	191	79
		(57) \$	(50) \$	(127) \$	(47) \$
<b>Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>					

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



**États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
<b>Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		(57) \$	(50) \$	(127) \$	(47) \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>					
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :</b>					
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	8	647	–	647	–
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	5	<u>(647)</u>	<u>–</u>	<u>(647)</u>	<u>–</u>
		–	–	–	–
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>					
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie		1	1	1	1
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global		<u>(1)</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>
		–	–	–	–
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		–	–	–	–
<b>Total du résultat global</b>	1	<u>(57) \$</u>	<u>(50) \$</u>	<u>(127) \$</u>	<u>(47) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	28 février 2021	31 août 2020
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		498 \$	689 \$
Débiteurs et autres		54	77
Placements		148	218
Autres		14	9
		<u>714</u>	<u>993</u>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	6	723	740
Immobilisations incorporelles	7	845	874
Placement sous forme d'actions privilégiées		334	336
Créances à long terme		51	1
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		7	7
Avantages du personnel	8	4	4
Autres actifs non courants		3	3
		<u>1 967</u>	<u>1 965</u>
<b>Total des actifs</b>		<u>2 681</u>	<u>2 958</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	5	1 649	2 112
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>4 330 \$</u>	<u>5 070 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



**États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	28 février 2021	31 août 2020
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Emprunt bancaire		– \$	223 \$
Fournisseurs et autres créditeurs		208	262
Partie courante de la dette à long terme	9	25	275
Produits différés		15	11
Autres passifs courants		7	6
		<u>255</u>	<u>777</u>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	8	1 459	2 042
Dette à long terme	9	2 511	2 013
Passif d'impôt différé		22	21
Obligation locative		2	3
Autres passifs non courants		1	2
		<u>3 995</u>	<u>4 081</u>
<b>Total des passifs</b>		<u>4 250</u>	<u>4 858</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués (déficit)		(99)	28
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>(99)</u>	<u>28</u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<u>4 151</u>	<u>4 886</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	5	179	184
Engagements	11		
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>4 330 \$</u>	<u>5 070 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.



**États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres (non audité)**  
(en millions de dollars canadiens)

	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 31 août 2019</b>	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(47)	–	(47)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 29 février 2020</b>	<u>(19) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(19) \$</u>
<b>Solde au 31 août 2020</b>	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(127)	–	(127)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 28 février 2021</b>	<u>(99) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(99) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>					
<b>Exploitation</b>					
Montants reçus au titre des redevances d'usage		155 \$	316 \$	310 \$	669 \$
Autres montants reçus		17	26	28	36
Subventions publiques reçues	4	26	–	58	–
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(266)	(281)	(534)	(557)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période	8	(26)	(21)	(60)	(46)
Paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(4)	(2)	(6)	(4)
Paiements d'intérêts		(20)	(19)	(46)	(36)
Intérêts reçus		–	–	1	1
		<u>(118)</u>	<u>19</u>	<u>(249)</u>	<u>63</u>
<b>Investissement</b>					
Dépenses d'investissement		(20)	(43)	(38)	(80)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles		–	–	4	–
Prêt à court terme		–	1	–	–
Produit des placements à court terme arrivés à échéance		70	–	70	–
		<u>50</u>	<u>(42)</u>	<u>36</u>	<u>(80)</u>
<b>Financement</b>					
Produit net de l'émission de titres d'emprunt à long terme	9	498	–	498	–
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	9	(250)	–	(250)	–
Produit net (remboursement) d'emprunts bancaires		–	44	(223)	36
Paiement au titre des obligations locatives		(1)	–	(2)	(1)
		<u>247</u>	<u>44</u>	<u>23</u>	<u>35</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>					
		<u>179</u>	<u>21</u>	<u>(190)</u>	<u>18</u>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1)	–	(1)	–
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>					
		<u>178</u>	<u>21</u>	<u>(191)</u>	<u>18</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>					
		<u>320</u>	<u>27</u>	<u>689</u>	<u>30</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>					
		<u>498 \$</u>	<u>48 \$</u>	<u>498 \$</u>	<u>48 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

## 1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état consolidé du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société (les « états financiers intermédiaires ») sont décrites à la note 5.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 77, rue Metcalfe, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5L6. Les présents états financiers intermédiaires de NAV CANADA comprennent les comptes de ses filiales.

## 2. Mode de présentation

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2020 (les « états financiers consolidés annuels de 2020 »).

La publication des présents états financiers intermédiaires a été approuvée par le conseil en date du 8 avril 2021.

### b) Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies, et les actifs des régimes, qui sont évalués à la juste valeur.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, à moins d'indication contraire. Toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

### d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société varient habituellement au cours d'un exercice donné, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés étant enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). Cette variation de la demande s'explique avant tout par la hausse de la quantité de gens qui effectuent des voyages d'agrément et le fait qu'ils préfèrent voyager pendant les mois d'été. La pandémie de COVID-19 et la contraction de l'économie qui s'en est suivie continuent de nuire considérablement à la circulation aérienne mondiale et au secteur de l'aviation. La Société ne s'attend donc pas à ce que le niveau de demande observé normalement pour la saison en question soit atteint au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2021 (l'« exercice 2021 »). On s'attend à ce que l'effet néfaste de la pandémie sur le transport aérien à l'échelle nationale et mondiale perdure, et ce, jusqu'à ce que les restrictions de voyage soient allégées, que les inquiétudes des passagers aériens au sujet du transport aérien provoquées par la COVID-19 se dissipent et que la demande des consommateurs pour le transport aérien soit relancée.

La Société ne cesse de revoir et de surveiller ses dépenses d'investissement et ses charges d'exploitation ainsi que de prendre les mesures nécessaires pour réduire ces dépenses tout en veillant au respect de son mandat, qui est d'assurer l'exploitation et le maintien, en toute sécurité, du système canadien de navigation aérienne en tant que service essentiel et de veiller à la sûreté de ses employés.

Grâce à sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice.

### e) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires figurent à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2020. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

## 2. Mode de présentation (suite)

### f) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers intermédiaires exige que la direction ait recours à son jugement et fasse certaines estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés annuels de 2020.

### g) Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié un certain nombre de normes et de modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

#### IAS 8 : définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié un bulletin portant sur la définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8) qui propose une définition des estimations comptables et qui comprend d'autres modifications à l'IAS 8 dans le but d'aider les entités à faire la distinction entre les changements de méthode comptable et les changements d'estimation comptable.

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, leur application anticipée étant permise.

#### IAS 1 : informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié le bulletin « Informations à fournir sur les méthodes comptables » (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2), qui prévoit des modifications visant à aider les préparateurs à sélectionner les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers.

Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, leur application anticipée étant permise.

## 3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
Redevances de survol <sup>1)</sup>	96 \$	150 \$	200 \$	332 \$
Redevances d'aérogare <sup>2)</sup>	64	126	133	258
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles <sup>3)</sup>	5	21	10	43
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales <sup>4)</sup>	12	12	23	24
	<u>177 \$</u>	<u>309 \$</u>	<u>366 \$</u>	<u>657 \$</u>

### 3. Produits (suite)

Les volumes de circulation aérienne, calculés en unités de redevances pondérées (qui reflètent le nombre de vols facturables, la taille des aéronefs et les distances parcourues dans l'espace aérien canadien ainsi que les redevances perçues en fonction des mouvements dans l'espace aérien), ont diminué de 57,4 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'incidence de la journée supplémentaire de l'année bissextile close le 31 août 2020 (l'« exercice 2020 »), les volumes de circulation aérienne du premier semestre de l'exercice 2021 se sont amenuisés de 57,2 %. La baisse importante des volumes de circulation aérienne et des redevances d'usage y afférentes est attribuable à la pandémie de COVID-19, dont l'effet sur les produits a commencé à se faire sentir au troisième trimestre de l'exercice 2020.

- 1) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 2) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.
- 3) Redevances ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.
- 4) Redevances ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

### 4. Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel comprennent ce qui suit.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
Salaires et autres	161 \$	205 \$	324 \$	410 \$
Subventions publiques <sup>1)</sup>	(16)	–	(58)	–
Charges liées aux indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail <sup>2)</sup>	(1)	–	29	–
Avantages sociaux complémentaires (exclusion faite des prestations de retraite)	22	25	32	39
Coût des prestations pour les services rendus au cours de la période	50	56	101	112
Moins le montant inscrit à l'actif au titre des salaires et avantages du personnel	(6)	(9)	(15)	(19)
	<u>210 \$</u>	<u>277 \$</u>	<u>413 \$</u>	<u>542 \$</u>

- 1) Les montants reçus aux termes du programme de subvention salariale d'urgence du Canada, que la Société a commencé à recevoir au début de mai 2020, ont été comptabilisés en réduction des charges au titre des salaires et des avantages du personnel. Au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2021, la Société a comptabilisé des montants de 16 \$ et de 58 \$, respectivement, en réduction des salaires et avantages du personnel dans les états consolidés résumés intermédiaires du résultat net (les « états intermédiaires du résultat net »).

**4. Salaires et avantages du personnel (suite)**

- 2) Le 22 septembre 2020 et le 9 décembre 2020, la Société a annoncé une réduction de son effectif au moyen de l'abolition de postes permanents. Les suppressions d'emploi visaient tous les services de la Société ainsi que les étudiants opérationnels. La Société a procédé à ces suppressions pour pallier les effets importants de la pandémie de COVID-19 sur le volume de la circulation aérienne et sur les produits connexes. Au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2021, la Société a comptabilisé un ajustement de 1 \$ et des charges de 29 \$, respectivement, à l'égard de la réduction de l'effectif. Les charges se rapportaient surtout aux indemnités de cessation d'emploi et de fin de contrat de travail. Au 28 février 2021, une somme de 8 \$ avait été payée.

**5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers**

## a) Comptes de report réglementaires

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées.

	31 août 2020	Report réglementaire	Recouvrement ou reprise	28 février 2021
<b>Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>				
Compte de stabilisation des tarifs b)	255 \$	123 \$	– \$	378 \$
Dérivés	4	(1)	–	3
Impôt différé	21	1	–	22
Avantages du personnel :				
Congés de maladie cumulatifs	23	–	–	23
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	26	–	(4)	22
Cotisations aux régimes de retraite c)	371	62	–	433
Réévaluations des régimes de retraite	1 306	(647)	–	659
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	38	–	(2)	36
Opération de couverture réalisée	68	–	–	68
Correction de valeur pour créances douteuses <sup>1)</sup>	–	5	–	5
	<u>2 112 \$</u>	<u>(457) \$</u>	<u>(6) \$</u>	<u>1 649 \$</u>
<b>Soldes (créditeurs) des comptes de report réglementaires</b>				
Dérivés	(1) \$	– \$	1 \$	– \$
Avantages du personnel :				
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	(5)	–	2	(3)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(171)	2	–	(169)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(4)	–	–	(4)
Opération de couverture réalisée	(2)	–	–	(2)
Compensation au titre des contrats de location	(1)	–	–	(1)
	<u>(184) \$</u>	<u>2 \$</u>	<u>3 \$</u>	<u>(179) \$</u>

- 1) La Société diffère l'incidence hors trésorerie de la comptabilisation des pertes de crédit estimées pour la durée de vie, conformément à l'IFRS 9, au moyen de la comptabilité des activités à tarifs réglementés. Se reporter à la note 10 pour obtenir de plus amples renseignements sur les répercussions sur le risque de crédit de la Société.

**5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)**
**a) Comptes de report réglementaires (suite)**

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net présenté dans les états intermédiaires du résultat net.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
Produits	179 \$	322 \$	381 \$	686 \$
Charges d'exploitation	317	387	626	756
Autres (produits) et charges	40	25	71	56
Charge d'impôt sur le résultat	2	–	2	–
Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(180)	(90)	(318)	(126)
Mouvement net des comptes de report réglementaires				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs b)	81	2	123	2
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires				
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	36	46	62	88
Autres avantages du personnel	(3)	(2)	(4)	(2)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	4	(8)	2	(10)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	–	–	–	(1)
Impôt sur le résultat	2	1	2	1
Opérations de couverture réalisées	1	1	1	1
Correction de valeur pour créances douteuses	2	–	5	–
	42	38	68	77
	123	40	191	79
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(57) \$	(50) \$	(127) \$	(47) \$

**b) Compte de stabilisation des tarifs**

Le solde du compte de stabilisation des tarifs est composé de reports d'exploitation. Si les produits réels dépassent les charges réelles de la Société, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels s'avèrent inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage.

Lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage, le conseil prend en compte le solde du compte de stabilisation des tarifs, la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et les liquidités disponibles pour en déterminer le niveau approprié.

**5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)**
**b) Compte de stabilisation des tarifs (suite)**

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
Solde (débit) créditeur du compte de stabilisation des tarifs à l'ouverture de la période	(297) \$	93 \$	(255) \$	93 \$
Écarts par rapport aux prévisions				
Produits inférieurs aux prévisions	(31)	(10)	(23)	(15)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	22	6	38	15
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(7)	1	(5)	(5)
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	8	10	14	21
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(8)	7	24	16
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	(73)	(9)	(147)	(18)
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans la perte nette	(81)	(2)	(123)	(2)
Solde (débit) créditeur du compte de stabilisation des tarifs à la clôture de la période	(378) \$	91 \$	(378) \$	91 \$

<sup>1)</sup> Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2021, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice 2021 qui prévoit une augmentation du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'une insuffisance prévue de 295 \$ (35 \$ pour l'exercice 2020), qui est apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

**5. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)**

## c) Cotisations de retraite

Au 28 février 2021, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 433 \$ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (371 \$ au 31 août 2020). Le passif au titre des prestations constituées à l'égard des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit.

	28 février 2021	31 août 2020
Passif au titre des avantages du personnel	(1 058) \$	(1 643) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	659	1 306
Insuffisance des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(399) \$	(337) \$
Soldes débiteurs réglementaires – recouvrement de cotisations	433 \$	371 \$
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 \$	34 \$

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à ses régimes de retraite capitalisés. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie des régimes de retraite capitalisés dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 433 \$ comprend un recouvrement de 10 \$ sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 »). Le solde de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans les états intermédiaires du résultat net est présentée ci-après.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	28 février 2021	29 février 2020	28 février 2021	29 février 2020
États consolidés du résultat net				
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	49 \$	55 \$	99 \$	109 \$
Charges d'intérêts nettes <sup>1)</sup>	11	12	22	25
Moins : reports réglementaires	(36)	(46)	(62)	(88)
	24	21	59	46
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie				
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	24	21	59	46
Recouvrement réglementaire de cotisations au titre du déficit de solvabilité pour l'exercice 2017	– \$	– \$	– \$	– \$

<sup>1)</sup> Pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2021, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas les montants de 1 \$ et de 2 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 3 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2020, respectivement) et les charges d'intérêts nettes ne comprennent pas les montants de 1 \$ et de 2 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 2 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 29 février 2020, respectivement).

**6. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit.

	Terrains et bâtiments <sup>1)</sup>	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 31 août 2020	294 \$	800 \$ <sup>2)</sup>	124 \$ <sup>2)</sup>	1 218 \$
Entrées	–	–	28	28
Sorties	–	(4)	–	(4)
Transferts	12	20	(32)	–
Solde au 28 février 2021	<u>306 \$</u>	<u>816 \$</u>	<u>120 \$</u>	<u>1 242 \$</u>
<b>Cumul de l'amortissement</b>				
Solde au 31 août 2020	90 \$	388 \$	– \$	478 \$
Amortissement	12	32	–	44
Sorties	–	(3)	–	(3)
Solde au 28 février 2021	<u>102 \$</u>	<u>417 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>519 \$</u>
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 31 août 2020	<u>204 \$</u>	<u>412 \$ <sup>2)</sup></u>	<u>124 \$ <sup>2)</sup></u>	<u>740 \$</u>
Au 28 février 2021	<u>204 \$</u>	<u>399 \$</u>	<u>120 \$</u>	<u>723 \$</u>

<sup>1)</sup> Les terrains et bâtiments incluent l'actif au titre du droit d'utilisation lié au contrat de location visant les bureaux où sis le siège social de la Société. Un amortissement de 1 \$ a été comptabilisé pour le semestre clos le 28 février 2021 (2 \$ pour le semestre clos le 29 février 2020). La valeur comptable au 28 février 2021 s'élevait à 5 \$ (6 \$ au 31 août 2020).

<sup>2)</sup> Tient compte du reclassement des montants présentés antérieurement.

**7. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit.

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 31 août 2020	702 \$	198 \$	283 \$ <sup>1)</sup>	57 \$ <sup>1)</sup>	1 240 \$
Entrées	–	–	–	10	10
Sorties	–	–	–	(5)	(5)
Transferts	–	4	11	(15)	–
Solde au 28 février 2021	<u>702 \$</u>	<u>202 \$</u>	<u>294 \$</u>	<u>47 \$</u>	<u>1 245 \$</u>
<b>Cumul de l'amortissement</b>					
Solde au 31 août 2020	150 \$	102 \$	114 \$	– \$	366 \$
Amortissement	13	9	12	–	34
Solde au 28 février 2021	<u>163 \$</u>	<u>111 \$</u>	<u>126 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>400 \$</u>
<b>Valeurs comptables</b>					
Au 31 août 2020	552 \$	96 \$	169 \$ <sup>1)</sup>	57 \$ <sup>1)</sup>	874 \$
Au 28 février 2021	<u>539 \$</u>	<u>91 \$</u>	<u>168 \$</u>	<u>47 \$</u>	<u>845 \$</u>

<sup>1)</sup> Tient compte du reclassement des montants présentés antérieurement.

**8. Avantages du personnel**

Au cours du trimestre et du semestre clos le 28 février 2021, la Société a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global un profit à la réévaluation de ses régimes de retraite capitalisés de 647 \$ par suite d'une hausse du taux d'actualisation, lequel est passé à 3,2 % au 28 février 2021 (2,8 % au 31 août 2020). Les profits à la réévaluation comprenaient des gains actuariels de 621 \$ et un excédent de 26 \$ du rendement des actifs des régimes sur le rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2020.

Au 28 février 2021, les passifs au titre des avantages du personnel à long terme de la Société se chiffraient à 1 459 \$ (2 042 \$ au 31 août 2020).

**9. Dette à long terme**

Le 9 février 2021, la Société a émis des billets d'obligation générale de 500 \$ en deux séries, soit les billets d'obligation générale de série 2021-1 d'une valeur de 300 \$ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,937 % et échéant le 9 février 2026 et les billets d'obligation générale de série 2021-2 d'une valeur de 200 \$ assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,555 % et échéant le 9 février 2024.

Le 18 février 2021, la Société a remboursé les billets d'obligation générale de série BMT 2011-1 de 250 \$ au moyen du produit net de l'émission. Le reste du produit de l'émission de billets servira aux besoins généraux de la Société.

Le solde de la dette à long terme au 28 février 2021 s'élevait à 2 536 \$, dont une tranche de 25 \$ a été classée dans la dette courante. La somme incluse dans la dette courante a trait au versement annuel de 25 \$ relatif à l'amortissement exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

**10. Instruments financiers et gestion des risques financiers**
*Sommaire des instruments financiers*

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2020. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

	28 février 2021		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1)</sup>	498 \$	– \$	
Débiteurs et autres	53	–	
Placements courants			
Placements à court terme <sup>2)</sup>	75	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	–	
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>3)</sup>	–	334	Niveau 3
Créances à long terme <sup>4)</sup>	51	–	
Autres actifs non courants			
Prêt consenti à une partie liée	3	–	
	<u>753 \$</u>	<u>334 \$</u>	
<b>Passifs financiers</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	206 \$	– \$	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés <sup>5)</sup>	–	4	Niveau 2
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer <sup>6)</sup>	2 536	–	Niveau 2
	<u>2 742 \$</u>	<u>4 \$</u>	

**10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**
*Sommaire des instruments financiers (suite)*

	31 août 2020		Hiérarchie des justes valeurs
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1)</sup>	689 \$	– \$	
Débiteurs et autres	73	–	
Placements courants			
Placements à court terme <sup>2)</sup>	145	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	73	–	
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>3)</sup>	–	336	Niveau 3
Créances à long terme	1	–	
Autres actifs non courants			
Prêt consenti à une partie liée	3	–	
	<u>984 \$</u>	<u>336 \$</u>	
<b>Passifs financiers</b>			
Emprunt bancaire <sup>7)</sup>	223 \$	– \$	
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	255	–	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés <sup>5)</sup>	–	3	Niveau 2
Dettes à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer <sup>6)</sup>	2 288	–	Niveau 2
Autres passifs non courants			
Passifs dérivés à long terme <sup>5)</sup>	–	1	
	<u>2 766 \$</u>	<u>4 \$</u>	

1) Au 28 février 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des instruments très liquides de néant dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (430 \$ au 31 août 2020).

2) Les placements à court terme sont des instruments, à savoir des bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui permettent de dégager un revenu selon un taux fixe moyen de 0,25 % et dont l'échéance initiale est de plus de trois mois.

3) Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 12 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2020.

4) Les créances à long terme se rapportent aux reports de paiements accordés dans le cadre de l'augmentation des redevances d'usage qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et dont il est question à la note 10 b).

5) Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

6) La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 28 février 2021, la juste valeur s'établissait à 2 720 \$ (2 659 \$ au 31 août 2020), compte tenu des intérêts courus de 27 \$ (27 \$ au 31 août 2020).

7) Cet emprunt bancaire correspond à un prélèvement effectué sur la facilité de crédit consortiale de la Société sous la forme d'une acceptation bancaire et il était assorti d'un taux d'actualisation fondé sur le taux Canadian Dollar Offered Rate majoré de la marge applicable.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2020.

## 10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### Instruments financiers de niveau 3

Le tableau qui suit résume l'évolution de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon LLC (« Aireon »), qui est classé au niveau 3.

	Placement sous forme d'actions privilégiées
Juste valeur au 31 août 2020	336 \$
Augmentation nette de la juste valeur <sup>1)</sup>	6
Incidence du change <sup>2)</sup>	(8)
Juste valeur au 28 février 2021	334 \$

<sup>1)</sup> L'augmentation nette de la juste valeur comprend des produits de dividendes accumulés et elle est prise en compte au poste « Produits financiers » des états intermédiaires du résultat net.

<sup>2)</sup> Ce montant est inclus dans le poste « Autres (profits) et pertes » des états intermédiaires du résultat net.

En ce qui a trait à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, les changements qu'il est raisonnable de supposer qu'une des données non observables importantes pourrait subir à la date de clôture, toute autre donnée demeurant constante, auraient les effets suivants sur le résultat net.

	Augmentation	Diminution
Nombre d'années au cours desquelles des flux de trésorerie sont attendus (variation d'un an)	(38) \$	51 \$
Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque (variation de 1 % – 100 points de base)	(38) \$	38 \$

### Gestion des risques financiers

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2020. Ces risques, ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques, n'ont pas changé significativement au cours du semestre clos le 28 février 2021, à l'exception de ce qui suit.

#### a) Risque de taux d'intérêt

Les placements compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société portent intérêt aux taux variables en vigueur sur le marché. Une baisse des taux d'intérêt mènerait à un recul des produits touchés sur ces instruments. Au cours du semestre clos le 28 février 2021, la Société a effectué un remboursement de 223 \$ sur les sommes prélevées sur la facilité de crédit consortiale. Ainsi, compte tenu de ce remboursement et de l'évolution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, une variation de 100 points de base au 28 février 2021 des taux d'intérêt variables aurait donné lieu à un écart annuel d'environ 6 \$ dans le résultat net de la Société avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs (1 \$ au 31 août 2020).

## 10. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### *Gestion des risques financiers (suite)*

#### b) Risque de crédit

Les redevances d'usage révisées de la Société sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020, une augmentation des redevances de 29,5 % en moyenne étant appliquée à l'ensemble des niveaux de tarification. Des dispositions ont été prévues pour atténuer les répercussions de l'augmentation des redevances sur les flux de trésorerie des clients au moyen de reports de paiements. Les frais facturés mensuellement qui sont attribuables à l'augmentation des redevances d'usage au cours de l'exercice 2021 de la Société pourront être reportés et devront être acquittés en versements égaux qui s'étaleront sur les cinq prochains exercices. Ces dispositions font s'accroître l'exposition au risque de crédit de la Société étant donné que les paiements qui doivent être faits d'avance et les dépôts de garantie exigibles aux termes de la politique de crédit de la Société pourraient s'avérer insuffisants pour couvrir les pertes éventuelles.

La Société constitue une correction de valeur pour créances douteuses qui représente son estimation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies à l'égard des débiteurs. Compte tenu du degré élevé d'incertitude occasionné par la pandémie de COVID-19, les estimations faites par la direction et les jugements qu'elle a formulés lors de l'établissement de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues soulèvent une incertitude relative à l'estimation. Selon les estimations et les hypothèses actuelles de la Société, y compris notamment les conditions actuelles et projetées de l'économie et du crédit ainsi que les tendances récentes en matière de recouvrement auprès des clients, la Société a comptabilisé une correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 2 \$ et de 6 \$ pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2021.

#### c) Risque de liquidité

Au cours du semestre clos le 28 février 2021, la Société a effectué un remboursement de 223 \$ sur les sommes nettes prélevées sur sa facilité de crédit consortiale et, de ce fait, la somme dont la Société peut disposer sans restriction aux termes de ses facilités de crédit a augmenté pour passer à 573 \$ (350 \$ au 31 août 2020).

Outre sa facilité de crédit consortiale, la Société dispose de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite, lesquelles ont été accrues pour se fixer à 593 \$ au 28 février 2021 (540 \$ au 31 août 2020). Au 28 février 2021, une somme de 539 \$ avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite.

**11. Engagements**

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital et à ses obligations locatives au 28 février 2021.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2021	2022	2023	2024	2025	
Dettes fournisseurs et charges à payer	180 \$	180 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Passifs dérivés	4	4	–	–	–	–	–
Dettes à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	2 550	25	25	25	225	25	2 225
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	1 450	39	82	80	78	75	1 096
Engagements en capital	128	51	18	11	12	8	28
Obligation locative	5	2	3	–	–	–	–
Obligation locative future <sup>3)</sup>	59	–	–	2	3	3	51
Engagement de prêt à une partie liée <sup>4)</sup>	14	14	–	–	–	–	–
	<u>4 390 \$</u>	<u>315 \$</u>	<u>128 \$</u>	<u>118 \$</u>	<u>318 \$</u>	<u>111 \$</u>	<u>3 400 \$</u>

- 1) Les paiements représentent un principal de 2 550 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 14 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2020.
- 3) La Société a pris un engagement en ce qui a trait au contrat de location visant les bureaux abritant son siège social qui entrera en vigueur au cours de l'exercice qui sera clos le 31 août 2023. L'engagement représente environ 3 \$ par année et s'étendra sur 20 ans. Le contrat de location actuel visant les bureaux abritant le siège social arrivera à échéance le 31 octobre 2022.
- 4) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 11 \$ US (14 \$ CA).